

SICAME S.A.

Z.I. Charguia I, Rue de l'Energie N° 22
B.P. 67 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie

Tunis, le 18/03/2013

Objet: Lettre de renouvellement d'adhésion au Pacte Mondial

Honorable Secrétaire-Général,

Par cette lettre, j'ai l'honneur de vous confirmer que SICAME S.A. soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre zone d'influence et les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires. Nous reconnaissons que notre active participation dans le partenariat mondial pour le développement est primordiale afin de faire avancer les objectifs des Nations Unies, en particulier les Objectifs du millénaire pour le développement.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP), un exercice de responsabilité et de transparence qui rend compte publiquement de nos résultats et actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial.

Vous trouverez ci-joint notre communication sur le progrès (COP), non publiée à temps dans une démarche d'adhésion de toutes nos filiales au Pacte Mondial des Nations Unies par le renouvellement de notre participation datant du 29/12/2009 au nom d'UFI GROUP.

Meilleures salutations,

Abdelaziz ESSASSI

Fondateur - Président du Conseil d'Administration





GROUP



Tunis, le 02 Décembre 2009

Monsieur BAN KI-MOON Secrétaire Général Nations-Unies New York – NY 10017 ETATS-UNIS D'AMERIQUE

OBJET: DECLARATION DE SOUTIEN AUX PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT

Monsieur le Secrétaire-Général,

Par cette lettre, je suis heureux de vous confirmer que la **SICAME** (Société Industrielle de Carrosserie Automobile et Matériel Elévateur, soutient les **dix** principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et nous nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires.

Nous nous engageons également à faire une déclaration claire et publique sur ce sujet et à en informer nos employés, nos partenaires commerciaux et nos clients. Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendrons publics les résultats de nos actions en faveur de la bonne application des **dix** principes du Pacte Mondial.

Nous reconnaissons en outre, que la soumission d'une communication annuelle sur les progrès (COP) décrivant les efforts de notre entreprise pour la mise en œuvre des dix principes est une exigence fondamentale pour la participation au Pacte Mondial et nous nous engageons de ce fait à élaborer et publier notre première communication dans l'année qui suit notre adhésion et par la suite annuellement.

Vous trouverez ci-joint des informations générales sur notre compagnie ainsi que le nom de la personne qui sera chargée des contacts futurs avec le bureau du Pacte Mondial à New York.

Meilleures salutations,

A. ESSASSI

Président-Directeur Général

Rue N°14 - CHARGUIA II Tél:788.300 - Lignes Groupées Fax:786.252 - Télex:15.516 B.P.67 - 1080 TUNIS CEDEX



www.sicame.com.tn

PARTENAIRE DU PROGRAMME DE MISE A NIVEAU

